



## 17ème législature

<b>Question N° :</b> <b>1072</b>	De <b>Mme Maud Petit</b> ( Les Démocrates - Val-de-Marne )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Santé et accès aux soins		<b>Ministère attributaire</b> > Santé et accès aux soins
<b>Rubrique</b> >alcools et boissons alcoolisées	<b>Tête d'analyse</b> >Lien entre la consommation d'alcool et les violences ordinaires	<b>Analyse</b> > Lien entre la consommation d'alcool et les violences ordinaires.
Question publiée au JO le : <b>22/10/2024</b>		

### Texte de la question

Mme Maud Petit attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la responsabilité de l'alcool dans les violences ordinaires et notamment conjugales et familiales. Une récente enquête, réalisée par Luc Bronner pour le journal *Le Monde* du 16 juillet 2024, démontrait, à travers les témoignages d'auteurs de violence, de victimes, de procureurs de la République et de membres d'associations d'entraide, la prédominance de l'alcool comme cause de violences ordinaires. À l'origine d'une étude sur la place des addictions dans les comportements violents, Raphaël Balland, procureur de la République de Béziers, y rappelait notamment que, sur les 800 dossiers de violences volontaires étudiés dans le cadre de son tribunal, les 3/4 des auteurs avaient consommé de l'alcool, des stupéfiants ou les deux. Une tendance confirmée par la mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (Mildeca), qui estime que l'alcool serait impliqué dans 30 % à 40 % des cas de condamnations pour violences. Mme la députée s'inquiète de voir que ce phénomène touche également les jeunes et notamment le milieu étudiant. Elle en veut pour preuve une étude récente menée auprès de 57 000 étudiants qui indique que dans 50 % à 75 % des cas de violences sexuelles, l'auteur ou la victime avait consommé de l'alcool. Face à cette situation, Mme la députée souhaite rappeler à Mme la ministre qu'à l'heure où l'État cherche à faire des économies, le coût social et sanitaire annuel de la consommation d'alcool est évalué par l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) à 102 milliards d'euros et à un peu moins de 8 milliards pour les substances illégales. À cela s'ajoute le coût des dramatiques pertes humaines liées à la consommation, estimé à plus de 40 000 morts par an. Mme la députée interroge donc Mme la ministre sur les mesures qu'elle compte prendre pour endiguer ce phénomène inquiétant. Elle lui demande, notamment, si une campagne de sensibilisation spécifique sur un lien entre surconsommation d'alcool et violences intra-familiales est à l'étude.